

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 02560

Numéro SIREN : 562 134 544

Nom ou dénomination : SOLETANCHE FREYSSINET

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt 24961

SOLETANCHE FREYSSINET

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

SOLETANCHE FREYSSINET
280 Avenue Napoleon Bonaparte
92500 RUEIL MALMAISON

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLETANCHE FREYSSINET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 937 490 870 euros, sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable selon les modalités décrites dans les notes II.3 et VII de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 12 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

B BALOCHE

Bertrand Baloché

 *Pascal Portes*

PASCAL PORTES

SOLETANCHE FREYSSINET

Comptes sociaux
au
31 décembre 2020

SOLETANCHE FREYSSINET
COMPTES SOCIAUX
BILAN

au
31 décembre 2020
(En Euros)

ACTIF	31 décembre 2020		31/12/2019		PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Immobilisations incorporelles					Capital	214 265 025	214 265 025
- Brevets, Licences	1 138 880	1 051 851	87 030	180 751	Primes d'émission de fusion, d'apports	22 732 938	22 732 938
- Logiciel	10 396 139	9 863 884	532 255	1 612 114	Réserve légale	12 381 239	7 415 343
- Autres	0	0	0	0	Autres Réserves	37 848	37 848
Immobilisation corporelles :					Report à nouveau	94 352 029	68 666 342
- Matériel et outillage	17 516	15 643	1 873	4 843	Résultat de l'exercice	32 921 452	30 651 582
- Installations générales et agencements	4 342 434	2 450 445	1 891 989	2 280 229	Total Capitaux propres (I)	376 690 530	343 769 079
- Autres immobilisations corporelles	6 912 286	5 117 601	1 794 685	2 361 984			
- Autres immobilisations en cours	0	0	0	0			
Immobilisations financières :							
- Titres de participation	1 180 460 084	242 969 214	937 490 870	918 292 684			
- Créances rattachées à des participations	8 807 404	0	8 807 404	4 748 586			
- Autres titres immobilisés	0	0	0	0			
- Prêts	95 795 250	27 850 000	67 945 250	71 498 337			
- Autres	0	0	0	0	Provisions pour risques et charges	71 059 671	72 757 986
Total Actif immobilisé (I)	1 307 869 993	289 318 637	1 018 551 356	1 000 979 528	Total provisions risques et charges (II)	71 059 671	72 757 986
Avances et acomptes	630 540		630 540	356 778			
Clients et Comptes rattachés	105 030 903	466 113	104 564 790	103 010 511	Dettes financières	362 391 131	364 250 059
Comptes courants sociétés apparentées	122 830 599	8 005 632	114 824 967	157 450 060	Fourisseurs et Comptes rattachés	57 696 378	48 851 938
Autres créances	14 744 972	0	14 744 972	11 144 402	Dettes fiscales et sociales	2 332 164	5 812 296
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants sociétés apparentées	456 612 107	438 502 358
Disponibilités	70 080 520		70 080 520	6 773 918	Dettes S/Immobilisations	674 730	1 816 658
					Autres dettes	1 574 157	4 576 869
Charges constatées d'avance	2 097 082		2 097 082	1 246 470	Produits constatés d'avance	0	1 132 844
Total Actif circulant (II)	315 414 615	8 471 745	306 942 870	279 982 140	Total Passif circulant (III)	881 280 666	864 943 022
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					Ecart de conversion Passif (IV)	175 874	984 903
Ecart de conversion Actif (IV)	3 712 516		3 712 516	1 493 322	TOTAL PASSIF (I)+(II)+(III)+(IV)	1 329 206 742	1 282 454 989
TOTAL ACTIF (I)+(II)+(III)+(IV)	1 626 997 124	297 790 382	1 329 206 742	1 282 454 989			

SOLETANCHE FREYSSINET
COMPTES SOCIAUX
COMPTE DE RESULTAT AU
31 décembre 2020

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 284 610	30 019 970
CHARGES D'EXPLOITATION		
- Achats et charges externes	(134 226 651)	(132 880 867)
- Impôts et taxes et versements assimilés	(3 007 991)	(535 586)
- Charges de personnel		
- Quote-part de résultats sur opérations en commun		
- Autres charges et produits	99 378 674	96 375 583
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(6 571 358)	(7 020 900)
- Dotations aux amortissements	(3 186 840)	(4 350 717)
- Dotations nettes aux provisions d'exploitation	8 678 866	17 845 232
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 079 331)	6 473 615
RESULTAT FINANCIER	26 641 943	61 640 857
RESULTAT COURANT	25 562 613	68 114 472
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(56 769)	(30 829 012)
IMPOT SUR LES BENEFICES	7 415 608	(6 633 877)
RESULTAT NET	32 921 452	30 651 582

SOLETANCHE FREYSSINET

Société par Actions Simplifiée au capital de 214 265 025 euros
Siège social : 280, Avenue Napoléon Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison
RCS Nanterre B 562 134 544 – Siret 562 134 544 00138

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2020

SOLETANCHE FREYSSINET

Société par Actions Simplifiée au capital de 214 265 025 euros
Siège social : 280, Avenue Napoléon Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison
RCS Nanterre B 562 134 544 – Siret 562 134 544 00138

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2020

L'exercice 2020 a couvert une durée de 12 mois s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le bilan clos le 31 décembre 2020 totalise 1 329 206 741,65 euros avant affectation du résultat.

Le compte de résultat dégage sur l'exercice 2020 un bénéfice de 32 921 451,91 euros.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général. Les points évoqués dans la présente annexe se limitent à ceux qui sont considérés comme ayant un impact significatif.

I. – FAIT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

NEANT

II. – MODES ET METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

Les comptes de la Société ont été arrêtés dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle et, d'une manière générale, conformément aux hypothèses suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03.

Il n'y a eu aucun changement de méthodes comptables ou de règles d'évaluation pour la présentation des comptes annuels 2020.

La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Immobilisations corporelles et incorporelles

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont amortis entre 1 et 5 ans

Les logiciels sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles composées essentiellement de développement de logiciel sont amortis sur 3 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères ont été converties au cours du jour de l'opération.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations suivantes, et en accord avec la législation fiscale en vigueur.

Durée de vie prévue :

- terrains :	non amortis
- constructions :	15 à 40 ans
- constructions légères :	10 ans
- agencements, installations :	5 à 10 ans
- matériel et mobilier :	3 à 10 ans
- matériel de transport :	4 ans

Conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-06, la Société applique les nouvelles règles comptables en matière de définition de valorisation, de dépréciation et d'amortissement des actifs.

3. Immobilisations financières

Les titres de participations ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré de plus values latentes, de la tendance des résultats et de l'intérêt économique des sociétés.

En cas de situation nette négative des filiales pour lesquelles la société a une obligation juridique ou implicite de soutien, une provision pour risque supplémentaire est constituée le cas échéant.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale et ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres immobilisés repris par voie de fusion ont été inscrits pour leur valeur d'origine avec reprise de la provision existante, dans la société absorbée, en moins de l'actif.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont justifiées par des risques certains ou probables et font l'objet d'une provision au cas par cas.

III. – CHANGEMENT DE METHODE ET PRESENTATION COMPTABLE

NEANT

IV. – CONSOLIDATION

Soletanche Freyssinet SAS établit des comptes consolidés et est elle-même consolidée chez Vinci Construction, elle-même consolidée chez Vinci, société anonyme au capital de 1 471 298 045 €, dont le siège est situé 1 cours Ferdinand de Lesseps – 92500 Rueil Malmaison (Siret 552 037 806 00585).

V. – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions Apports Nouveaux prêts	Cessions, remboursements de capital ou de prêts	Reclassement et autres	Valeur brute en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
. Brevets, licences	1 138 880				1 138 880
. Logiciels	10 216 253	179 886			10 396 139
. En cours	0				0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
. Matériel et outillage	17 516				17 516
. Installations générales et agencements	4 296 078	46 356			4 342 434
. Matériel de transport					
. Matériel de bureau et Informatique	7 822 043	828 509	-2 729 826		5 920 726
. Mobilier	991 560				991 560
. En cours	0				0
Sous total	24 482 330	1 054 751	-2 729 826	0	22 807 255
<u>Immobilisations financières</u>					
. Titres de participation	1 110 094 898	93 792 490	-23 427 303,60		1 180 460 084
. Créances rattachées à des participations	4 926 003	11 741 743	-7 860 342,65		8 807 404
. Autres titres immobilisés	0				0
. Prêts	109 935 337	29 160 358	-43 300 445,73		95 795 250
Autres immob. financières	0				0
Sous total	1 224 956 239	134 694 591	-74 588 092	0	1 285 062 738
Total	1 249 438 568	135 749 342	-77 317 918	0	1 307 869 993

VI. – ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements et provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions afférentes aux éléments sortis de l'actif	Reclassement et autres	Amortissements et provisions en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
. brevets, licences	958 130	93 721			1 051 851
. Logiciels	8 604 139	1 259 746			9 863 884
. Autres	0				0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
. Matériel et outillage	12 673	2 970			15 643
. installations générales et agencements	2 015 849	434 596			2 450 445
. matériel de bureau et informatique	5 944 042	1 296 745	-2 729 826		4 510 962
. mobilier de bureau	507 577	99 062			606 639
Total	18 042 409	3 186 840	-2 729 826	0	18 499 423

VII. – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations, au sens des articles 354 et 355 de la loi n° 66-537 du 22 juillet 1966, est donné ci-après en Annexe 1.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition.

La méthode utilisée pour déterminer les provisions financières a été la suivante :

- Pour les titres de participation, en fonction de leur valeur d'utilité :

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré de plus values latentes, de la tendance des résultats et de l'intérêt économique des sociétés

- Pour les créances rattachées aux participations et les autres immobilisations financières, en fonction en fin d'exercice des risques financiers.

VIII. – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée (au prix d'achat moyen pondéré) selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

En cas de cours de clôture inférieur au cours d'acquisition, il est constaté une provision pour la perte latente.

Au 31 décembre 2020, Soletanche Freyssinet ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

IX. – ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Postes du bilan	Montants avant provisions concernant entreprises liées
Emprunts	362 391 131
Titres de participation	1 180 460 084
Créances rattachées à des participations et prêt	8 807 404
Prêts	95 795 250
Créances clients et comptes rattachés	105 030 903
Comptes courants sociétés apparentées (actif)	122 830 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 466 693
Comptes courants sociétés apparentées (passif)	456 612 107
Produits financiers	75 259 236
Charges financières	2 208 875

Transactions avec des parties liées

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Les transactions effectuées par la société avec des filiales qu'elle détient en totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

X. – ETAT DES CREANCES ET DETTES**1°.- Créances**

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>			
Créances rattachées à des participations	8 807 404	8 807 404	
Prêts	95 795 250	95 795 250	
Dépôts et autres	0	0	0
Total	104 602 654	104 602 654	0
<u>Actif circulant</u>			
Avances et acomptes	630 540	630 540	
Créances clients et comptes rattachés	105 030 903	105 030 903	
Comptes courants sociétés apparentées	122 830 599	122 830 599	
Autres créances	14 744 972	14 744 972	
Total	243 237 014	243 237 014	0

2°.- Dettes

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
<u>Dettes financières</u>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.	0	0		
Emprunts et dettes financières diverses	362 391 131	82 391 131	280 000 000	
<u>Dettes d'exploitation</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 696 378	57 696 378		
Dettes fiscales et sociales	2 332 164	2 332 164		
<u>Dettes s/ immobilisations</u>				
Dettes sur immobilisations	674 730	674 730		
<u>Dettes diverses</u>				
Comptes courants sociétés apparentées	456 612 107	456 612 107		
Autres dettes	1 574 157	1 574 157		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	881 280 666	601 280 666	280 000 000	0

XI. – OPERATIONS EN DEVISES – ECARTS DE CONVERSION

Les actifs financiers et passifs monétaires en devises sont convertis en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les écarts résultant de cette conversion sont directement comptabilisés en résultat financier de l'exercice.

Les créances et les dettes commerciales en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents).

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques passées en charges de l'exercice, à l'exception de celles concernant des opérations faisant par ailleurs l'objet d'une couverture de change.

Au 31 décembre, les pertes latentes relatives aux dettes et créances commerciales de Soletanche Freyssinet s'élèvent à 3 712 516 euros. (Totalement provisionnées).

XII. – CAPITAUX PROPRES

a) Capital social

Le capital social s'élève à 214 265 025 euros, divisé en 276 471 actions de 775 euros chacune. Le capital social est entièrement libéré.

b) Reserves

. Prime de fusion	22 732 938
. Réserve légale	12 381 239
. Réserves libres	37 848
. Report à nouveau	94 352 029
Total	129 504 054

c) Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture	343 769 079
- Augmentation de capital	0
- Dividendes	0
- Résultat de l'exercice	32 921 452
Capitaux propres à la clôture	376 690 530

XIII. – PROVISIONS

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Nature des provisions	Montants en début d'exercice	Augmentations (dotations)	Diminutions (reprises)	Reclassement et autres	Montants en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
provisions pour pertes de change	1 493 322	3 712 516	-1 493 322		3 712 516
provisions pour risques filiales	48 705 368,00	9 800 000	-2 846 000		55 659 368
provisions pour risques corporate	8 709 296,00	4 311 360	-12 382 869		637 787
provisions pour risques Etranger	13 850 000,00		-2 800 000		11 050 000
Total I	72 757 986	17 823 876	-19 522 191	0	71 059 671
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
sur titres de participation	191 802 214	58 201 000	-7 034 000		242 969 214
sur prêts et autres immob. financières	38 614 418	1 126 000	-11 879 418	-11 000	27 850 000
sur comptes clients	492 665		-26 552		466 113
sur autres créances diverses	12 968 632	3 970 000	-8 944 000	11 000	8 005 632
Total II	243 877 928	63 297 000	-27 883 969	0	279 290 959
TOTAL GENERAL (I + II)	316 635 914	81 120 876	-47 406 160	0	350 350 630
Dont dotations et reprises :					
- exploitation		8 023 876	-16 702 743		
- financières		73 097 000	-30 703 418		
- exceptionnelles		0	0		

XIV. – CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (intérêts courus)	0
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus)	77 132
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	28 198 053
Organismes Sociaux	0
Dettes fiscales et sociales	32 500
Autres dettes	267 083
Clients avoirs à établir	0

XV. – PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Produits Constatés d'avance : 0 €

XVI. – PRODUITS A RECEVOIR

Intérêts, courus sur prêts : 367 982 €
 Clients, factures à établir : 2 080 871 €

XVII. – VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.

Chiffre d’affaires

	2020	2019
France	8 533 120	9 394 155
Etranger	22 751 490	20 625 815
	31 284 610	30 019 970

Autres produits et charges d’exploitation

	2020	2019
Redevances licences et brevets	50 279 715	51 361 931
Revenus des immeubles	7 340 255	7 094 581
Autres produits gestion courante	50 274 168	48 347 671
Autres charges	112 970	-400 616
Charges relatives aux brevets et marques	-1 928 459	-3 439 868
Conventions de R&D	-5 138 449	-6 758 041
Différences de change nettes commerciales	-1 561 528	169 925
	99 378 674	96 375 583

XVIII. – RESULTAT FINANCIER

	2020	2019
Variation des provisions	-42 393 582	-52 244 785
Quote-part résultats des SNC et SCI	4 326 235	1 642 075
Dividendes reçus	67 766 896	116 641 483
Autres produits financiers	3 189 218	4 985 857
Charges financières	-2 211 822	-7 216 620
Abandon de créances financières	-242 332	0
Différences de change nettes financières	-3 792 669	-2 167 152
Produits nets sur cession VMP		
	26 641 943	61 640 857

XIX. – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2020	2019
Variation des provisions	0	412 833
Plus-values (+) ou moins-values (-) sur cession Immobilisations	-81 769	-447 350
Boni/mali de fusions ou de liquidations	0	-27 351 626
Autres produits exceptionnels	25 000	14 443
Autres charges exceptionnelles	0	-3 457 312
	-56 769	-30 829 012

XX. – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

DONNES	
<i>Sûretés personnelles données</i>	
Pour le compte de filiales	402 529 000
Garanties de maison-mère	397 143 000
Autres sûretés personnelles	0
<i>Sûretés réelles données</i>	
Nantissement de comptes titres ou parts sociales	
Autres sûretés réelles	
Autres engagements donnés (y compris engagements locatifs)	
Contrats de location	15 450 000
Autres	2 900 000
. Engagements liés à la responsabilité d'associés	
TOTAL	818 022 000
RECUS	
Sûretés personnelles reçues	
Sûretés réelles reçues	
Autres engagements reçus	2 000 000
TOTAL	2 000 000

Les Avals, Cautions et Garanties donnés comprennent :

- au titre des "filiales, participations ou entreprises liées" : les contre-garanties données par la Société aux établissements bancaires ou aux compagnies d'assurance, pour le compte des filiales, participations ou entreprises liées, afin de permettre l'émission locale de cautions de marchés, d'autres bancaires ou l'utilisation par ces filiales, participations ou entreprises liées, de lignes bancaires locales de découvert ; les garanties de maison-mère ou cautionnements donnés par la Société aux clients ou aux partenaires pour le compte des filiales ou succursales en charge de réaliser ces contrats.

- au titre des "autres entités": les contre-garanties données par la Société aux établissements bancaires ou aux compagnies d'assurance, pour son compte propre y compris pour toutes ses succursales en France et à l'étranger, afin de permettre l'émission de cautions de marchés, d'autres garanties bancaires ou l'utilisation par ses succursales de lignes bancaires locales de découvert.

La ligne Avals, Cautions et Garanties reçus comprend pour l'essentiel les cautions de marchés reçues par la Société de ses sous-traitants sur marchés.

Ce tableau d'engagements n'inclut pas le montant des contrats en cours d'exécution par la Société.

XXI. – ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Néant

XXIII. – EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE

	Personnel salarié	Personnel mis partiellement à disposition de l'entreprise
. cadres supérieurs	0	0
. cadres	0	0

XXIV. – SITUATION FISCALE LATENTE

Nature des différences temporaires	Base
<u>Allègements</u>	
Provisions pour risques et charges	0
Provision pour dépréciations de créances d'exploitation	0
Organic	32 500
Charges à payer	0
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	32 500

XXV. – INTEGRATION FISCALE

Depuis le 01 Janvier 2012, la société Soletanche Freyssinet SAS et les filiales françaises éligibles ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe Vinci.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale conduisent la société à déterminer l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée directement.

XXVI. – VENTILATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Résultat Net Total
Avant impôt sur les Sociétés	25 562 613	-56 769	25 505 844
Impôts sur les sociétés	7 415 608		7 415 608
	32 978 221	-56 769	32 921 452



SOLETANCHE FREYSSINET

Société par Actions Simplifiée au capital de 214 265 025 euros
Siège social : 280, avenue Napoléon Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison
562 134 544 RCS Nanterre
Siret 562 134 544 00153

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à dix heures à Rueil-Malmaison, la société VINCI CONSTRUCTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 162 806 488 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 334 851 664, dont le siège social est à Rueil-Malmaison (92500), 5 Cours Ferdinand de Lesseps, représentée par Monsieur Pierre ANJOLRAS, son Président, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société SOLETANCHE FREYSSINET SAS, a pris les décisions qui suivent, sur la convocation qui lui a été faite par le Président.

Le cabinet PricewaterHouseCoppers Audit et le cabinet DELOITTE & Associés, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Les documents suivants sont mis à la disposition de l'actionnaire unique :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020,
- le texte des projets de décisions soumis à l'Assemblée,
- les statuts.

Tous ces documents ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique au siège social, conformément aux dispositions légales.

L'actionnaire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture et approbation du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 ;
- Approbation des comptes au 31 décembre 2020 et affectation de résultat ;
- Quitus au Président ;
- Autorisation en matière d'engagements financiers pour l'exercice 2021 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du Président et des rapports des commissaires aux comptes.



Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, connaissance prise du rapport du Président et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports et qui font apparaître un résultat de 32 921 451,21 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique constate qu'il n'existe aucune charge non déductible en vertu des dispositions de l'article 39.4 du Code précité.

L'actionnaire unique donne au Président quitus pour l'exécution de la gestion pour ledit exercice et donne acte aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit 32 921 451,21 euros à la réserve légale pour un montant de 6 363 674 Euros et le solde du résultat au compte report à nouveau soit 26 557 778 Euros, passant ainsi de 94 352 029 Euros à 120 909 807 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'actionnaire unique constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Les sommes versées à titre de dividendes au cours des 3 derniers exercices étaient éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-§3 2) du Code Général des Impôts.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique autorise le Président, Monsieur Manuel PELTIER avec faculté de délégation, à délivrer au nom de la Société ou pour le compte de ses filiales, des cautions, avals et garanties.

Le montant global des engagements délivrés dans l'année au titre de cette autorisation ne devra pas excéder 500 millions d'Euros, étant précisé que ce plafond n'inclut pas le montant des engagements autorisés par délibération spéciale de l'actionnaire.

Par dérogation, le Président est autorisé à délivrer des cautions, avals et garanties sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.



QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confirme que lui ont été communiqués et ont été mis à sa disposition en temps utile la liste et l'objet de l'ensemble des conventions réglementées et des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales passées entre la Société et l'un de ses dirigeants ou actionnaires (à plus de 10 % des droits de vote) ou sociétés du Groupe Vinci et les approuve.

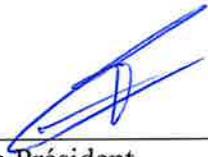
CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs avec faculté de délégation, au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes les formalités requises.

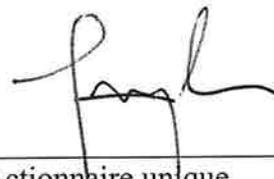
-o-o-o-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique et les membres du bureau et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée.



Le Président
SOLETANCHE FREYSSINET
Manuel PELTIER



L'Actionnaire unique
VINCI CONSTRUCTION
Pierre ANJOLRAS

SOLETANCHE FREYSSINET

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

SOLETANCHE FREYSSINET
280 Avenue Napoleon Bonaparte
92500 RUEIL MALMAISON

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLETANCHE FREYSSINET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 937 490 870 euros, sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable selon les modalités décrites dans les notes II.3 et VII de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 12 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

B BALOCHE

Bertrand Baloché

 *Pascal Portes*

PASCAL PORTES

SOLETANCHE FREYSSINET

Comptes sociaux
au
31 décembre 2020

SOLETANCHE FREYSSINET
COMPTES SOCIAUX
BILAN

au
31 décembre 2020
(En Euros)

ACTIF	31 décembre 2020		31/12/2019		PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Immobilisations incorporelles					Capital	214 265 025	214 265 025
- Brevets, Licences	1 138 880	1 051 851	87 030	180 751	Primes d'émission de fusion, d'apports	22 732 938	22 732 938
- Logiciel	10 396 139	9 863 884	532 255	1 612 114			
- Autres	0	0	0	0	Réserve légale	12 381 239	7 415 343
Immobilisation corporelles :					Autres Réserves	37 848	37 848
- Matériel et outillage	17 516	15 643	1 873	4 843	Report à nouveau	94 352 029	68 666 342
- Installations générales et agencements	4 342 434	2 450 445	1 891 989	2 280 229	Résultat de l'exercice	32 921 452	30 651 582
- Autres immobilisations corporelles	6 912 286	5 117 601	1 794 685	2 361 984			
- Autres immobilisations en cours	0	0	0	0	Total Capitaux propres (I)	376 690 530	343 769 079
Immobilisations financières :							
- Titres de participation	1 180 460 084	242 969 214	937 490 870	918 292 684			
- Créances rattachées à des participations	8 807 404	0	8 807 404	4 748 586			
- Autres titres immobilisés	0	0	0	0			
- Prêts	95 795 250	27 850 000	67 945 250	71 498 337	Provisions pour risques et charges	71 059 671	72 757 986
- Autres	0	0	0	0	Total provisions risques et charges (II)	71 059 671	72 757 986
Total Actif immobilisé (I)	1 307 869 993	289 318 637	1 018 551 356	1 000 979 528			
Avances et acomptes	630 540		630 540	356 778			
Clients et Comptes rattachés	105 030 903	466 113	104 564 790	103 010 511	Dettes financières	362 391 131	364 250 059
Comptes courants sociétés apparentées	122 830 599	8 005 632	114 824 967	157 450 060	Fournisseeurs et Comptes rattachés	57 696 378	48 851 938
Autres créances	14 744 972	0	14 744 972	11 144 402	Dettes fiscales et sociales	2 332 164	5 812 296
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants sociétés apparentées	456 612 107	438 502 358
Disponibilités	70 080 520		70 080 520	6 773 918	Dettes S/Immobilisations	674 730	1 816 658
Charges constatées d'avance	2 097 082		2 097 082	1 246 470	Autres dettes	1 574 157	4 576 869
					Produits constatés d'avance	0	1 132 844
Total Actif circulant (II)	315 414 615	8 471 745	306 942 870	279 982 140	Total Passif circulant (III)	881 280 666	864 943 022
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Ecart de conversion Actif (IV)	3 712 516		3 712 516	1 493 322	Ecart de conversion Passif (IV)	175 874	984 903
TOTAL ACTIF (I)+(II)+(III)+(IV)	1 626 997 124	297 790 382	1 329 206 742	1 282 454 989	TOTAL PASSIF (I)+(II)+(III)+(IV)	1 329 206 742	1 282 454 989

SOLETANCHE FREYSSINET
COMPTES SOCIAUX
COMPTE DE RESULTAT AU
31 décembre 2020

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 284 610	30 019 970
CHARGES D'EXPLOITATION		
- Achats et charges externes	(134 226 651)	(132 880 867)
- Impôts et taxes et versements assimilés	(3 007 991)	(535 586)
- Charges de personnel		
- Quote-part de résultats sur opérations en commun		
- Autres charges et produits	99 378 674	96 375 583
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(6 571 358)	(7 020 900)
- Dotations aux amortissements	(3 186 840)	(4 350 717)
- Dotations nettes aux provisions d'exploitation	8 678 866	17 845 232
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 079 331)	6 473 615
RESULTAT FINANCIER	26 641 943	61 640 857
RESULTAT COURANT	25 562 613	68 114 472
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(56 769)	(30 829 012)
IMPOT SUR LES BENEFICES	7 415 608	(6 633 877)
RESULTAT NET	32 921 452	30 651 582

SOLETANCHE FREYSSINET

Société par Actions Simplifiée au capital de 214 265 025 euros
Siège social : 280, Avenue Napoléon Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison
RCS Nanterre B 562 134 544 – Siret 562 134 544 00138

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2020

SOLETANCHE FREYSSINET

Société par Actions Simplifiée au capital de 214 265 025 euros
Siège social : 280, Avenue Napoléon Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison
RCS Nanterre B 562 134 544 – Siret 562 134 544 00138

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2020

L'exercice 2020 a couvert une durée de 12 mois s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le bilan clos le 31 décembre 2020 totalise 1 329 206 741,65 euros avant affectation du résultat.

Le compte de résultat dégage sur l'exercice 2020 un bénéfice de 32 921 451,91 euros.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général. Les points évoqués dans la présente annexe se limitent à ceux qui sont considérés comme ayant un impact significatif.

I. – FAIT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

NEANT

II. – MODES ET METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

Les comptes de la Société ont été arrêtés dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle et, d'une manière générale, conformément aux hypothèses suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03.

Il n'y a eu aucun changement de méthodes comptables ou de règles d'évaluation pour la présentation des comptes annuels 2020.

La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Immobilisations corporelles et incorporelles

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont amortis entre 1 et 5 ans

Les logiciels sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles composées essentiellement de développement de logiciel sont amortis sur 3 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères ont été converties au cours du jour de l'opération.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations suivantes, et en accord avec la législation fiscale en vigueur.

Durée de vie prévue :

- terrains :	non amortis
- constructions :	15 à 40 ans
- constructions légères :	10 ans
- agencements, installations :	5 à 10 ans
- matériel et mobilier :	3 à 10 ans
- matériel de transport :	4 ans

Conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-06, la Société applique les nouvelles règles comptables en matière de définition de valorisation, de dépréciation et d'amortissement des actifs.

3. Immobilisations financières

Les titres de participations ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré de plus values latentes, de la tendance des résultats et de l'intérêt économique des sociétés.

En cas de situation nette négative des filiales pour lesquelles la société a une obligation juridique ou implicite de soutien, une provision pour risque supplémentaire est constituée le cas échéant.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale et ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres immobilisés repris par voie de fusion ont été inscrits pour leur valeur d'origine avec reprise de la provision existante, dans la société absorbée, en moins de l'actif.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont justifiées par des risques certains ou probables et font l'objet d'une provision au cas par cas.

III. – CHANGEMENT DE METHODE ET PRESENTATION COMPTABLE

NEANT

IV. – CONSOLIDATION

Soletanche Freyssinet SAS établit des comptes consolidés et est elle-même consolidée chez Vinci Construction, elle-même consolidée chez Vinci, société anonyme au capital de 1 471 298 045 €, dont le siège est situé 1 cours Ferdinand de Lesseps – 92500 Rueil Malmaison (Siret 552 037 806 00585).

V. – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions Apports Nouveaux prêts	Cessions, remboursements de capital ou de prêts	Reclassement et autres	Valeur brute en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
. Brevets, licences	1 138 880				1 138 880
. Logiciels	10 216 253	179 886			10 396 139
. En cours	0				0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
. Matériel et outillage	17 516				17 516
. Installations générales et agencements	4 296 078	46 356			4 342 434
. Matériel de transport					
. Matériel de bureau et Informatique	7 822 043	828 509	-2 729 826		5 920 726
. Mobilier	991 560				991 560
. En cours	0				0
Sous total	24 482 330	1 054 751	-2 729 826	0	22 807 255
<u>Immobilisations financières</u>					
. Titres de participation	1 110 094 898	93 792 490	-23 427 303,60		1 180 460 084
. Créances rattachées à des participations	4 926 003	11 741 743	-7 860 342,65		8 807 404
. Autres titres immobilisés	0				0
. Prêts	109 935 337	29 160 358	-43 300 445,73		95 795 250
Autres immob. financières	0				0
Sous total	1 224 956 239	134 694 591	-74 588 092	0	1 285 062 738
Total	1 249 438 568	135 749 342	-77 317 918	0	1 307 869 993

VI. – ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements et provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions afférentes aux éléments sortis de l'actif	Reclassement et autres	Amortissements et provisions en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
. brevets, licences	958 130	93 721			1 051 851
. Logiciels	8 604 139	1 259 746			9 863 884
. Autres	0				0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
. Matériel et outillage	12 673	2 970			15 643
. installations générales et agencements	2 015 849	434 596			2 450 445
. matériel de bureau et informatique	5 944 042	1 296 745	-2 729 826		4 510 962
. mobilier de bureau	507 577	99 062			606 639
Total	18 042 409	3 186 840	-2 729 826	0	18 499 423

VII. – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations, au sens des articles 354 et 355 de la loi n° 66-537 du 22 juillet 1966, est donné ci-après en Annexe 1.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition.

La méthode utilisée pour déterminer les provisions financières a été la suivante :

- Pour les titres de participation, en fonction de leur valeur d'utilité :

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré de plus values latentes, de la tendance des résultats et de l'intérêt économique des sociétés

- Pour les créances rattachées aux participations et les autres immobilisations financières, en fonction en fin d'exercice des risques financiers.

VIII. – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée (au prix d'achat moyen pondéré) selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

En cas de cours de clôture inférieur au cours d'acquisition, il est constaté une provision pour la perte latente.

Au 31 décembre 2020, Soletanche Freyssinet ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

IX. – ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Postes du bilan	Montants avant provisions concernant entreprises liées
Emprunts	362 391 131
Titres de participation	1 180 460 084
Créances rattachées à des participations et prêt	8 807 404
Prêts	95 795 250
Créances clients et comptes rattachés	105 030 903
Comptes courants sociétés apparentées (actif)	122 830 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 466 693
Comptes courants sociétés apparentées (passif)	456 612 107
Produits financiers	75 259 236
Charges financières	2 208 875

Transactions avec des parties liées

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Les transactions effectuées par la société avec des filiales qu'elle détient en totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

X. – ETAT DES CREANCES ET DETTES**1°.- Créances**

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>			
Créances rattachées à des participations	8 807 404	8 807 404	
Prêts	95 795 250	95 795 250	
Dépôts et autres	0	0	0
Total	104 602 654	104 602 654	0
<u>Actif circulant</u>			
Avances et acomptes	630 540	630 540	
Créances clients et comptes rattachés	105 030 903	105 030 903	
Comptes courants sociétés apparentées	122 830 599	122 830 599	
Autres créances	14 744 972	14 744 972	
Total	243 237 014	243 237 014	0

2°.- Dettes

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
<u>Dettes financières</u>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.	0	0		
Emprunts et dettes financières diverses	362 391 131	82 391 131	280 000 000	
<u>Dettes d'exploitation</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 696 378	57 696 378		
Dettes fiscales et sociales	2 332 164	2 332 164		
<u>Dettes s/ immobilisations</u>				
Dettes sur immobilisations	674 730	674 730		
<u>Dettes diverses</u>				
Comptes courants sociétés apparentées	456 612 107	456 612 107		
Autres dettes	1 574 157	1 574 157		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	881 280 666	601 280 666	280 000 000	0

XI. – OPERATIONS EN DEVISES – ECARTS DE CONVERSION

Les actifs financiers et passifs monétaires en devises sont convertis en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les écarts résultant de cette conversion sont directement comptabilisés en résultat financier de l'exercice.

Les créances et les dettes commerciales en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents).

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques passées en charges de l'exercice, à l'exception de celles concernant des opérations faisant par ailleurs l'objet d'une couverture de change.

Au 31 décembre, les pertes latentes relatives aux dettes et créances commerciales de Soletanche Freyssinet s'élèvent à 3 712 516 euros. (Totalement provisionnées).

XII. – CAPITAUX PROPRES

a) Capital social

Le capital social s'élève à 214 265 025 euros, divisé en 276 471 actions de 775 euros chacune. Le capital social est entièrement libéré.

b) Reserves

. Prime de fusion	22 732 938
. Réserve légale	12 381 239
. Réserves libres	37 848
. Report à nouveau	94 352 029
Total	129 504 054

c) Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture	343 769 079
- Augmentation de capital	0
- Dividendes	0
- Résultat de l'exercice	32 921 452
Capitaux propres à la clôture	376 690 530

XIII. – PROVISIONS

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Nature des provisions	Montants en début d'exercice	Augmentations (dotations)	Diminutions (reprises)	Reclassement et autres	Montants en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
provisions pour pertes de change	1 493 322	3 712 516	-1 493 322		3 712 516
provisions pour risques filiales	48 705 368,00	9 800 000	-2 846 000		55 659 368
provisions pour risques corporate	8 709 296,00	4 311 360	-12 382 869		637 787
provisions pour risques Etranger	13 850 000,00		-2 800 000		11 050 000
Total I	72 757 986	17 823 876	-19 522 191	0	71 059 671
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
sur titres de participation	191 802 214	58 201 000	-7 034 000		242 969 214
sur prêts et autres immob. financières	38 614 418	1 126 000	-11 879 418	-11 000	27 850 000
sur comptes clients	492 665		-26 552		466 113
sur autres créances diverses	12 968 632	3 970 000	-8 944 000	11 000	8 005 632
Total II	243 877 928	63 297 000	-27 883 969	0	279 290 959
TOTAL GENERAL (I + II)	316 635 914	81 120 876	-47 406 160	0	350 350 630
Dont dotations et reprises :					
- exploitation		8 023 876	-16 702 743		
- financières		73 097 000	-30 703 418		
- exceptionnelles		0	0		

XIV. – CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (intérêts courus)	0
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus)	77 132
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	28 198 053
Organismes Sociaux	0
Dettes fiscales et sociales	32 500
Autres dettes	267 083
Clients avoirs à établir	0

XV. – PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Produits Constatés d'avance : 0 €

XVI. – PRODUITS A RECEVOIR

Intérêts, courus sur prêts : 367 982 €
 Clients, factures à établir : 2 080 871 €

XVII. – VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.

Chiffre d’affaires

	2020	2019
France	8 533 120	9 394 155
Etranger	22 751 490	20 625 815
	31 284 610	30 019 970

Autres produits et charges d’exploitation

	2020	2019
Redevances licences et brevets	50 279 715	51 361 931
Revenus des immeubles	7 340 255	7 094 581
Autres produits gestion courante	50 274 168	48 347 671
Autres charges	112 970	-400 616
Charges relatives aux brevets et marques	-1 928 459	-3 439 868
Conventions de R&D	-5 138 449	-6 758 041
Différences de change nettes commerciales	-1 561 528	169 925
	99 378 674	96 375 583

XVIII. – RESULTAT FINANCIER

	2020	2019
Variation des provisions	-42 393 582	-52 244 785
Quote-part résultats des SNC et SCI	4 326 235	1 642 075
Dividendes reçus	67 766 896	116 641 483
Autres produits financiers	3 189 218	4 985 857
Charges financières	-2 211 822	-7 216 620
Abandon de créances financières	-242 332	0
Différences de change nettes financières	-3 792 669	-2 167 152
Produits nets sur cession VMP		
	26 641 943	61 640 857

XIX. – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2020	2019
Variation des provisions	0	412 833
Plus-values (+) ou moins-values (-) sur cession Immobilisations	-81 769	-447 350
Boni/mali de fusions ou de liquidations	0	-27 351 626
Autres produits exceptionnels	25 000	14 443
Autres charges exceptionnelles	0	-3 457 312
	-56 769	-30 829 012

XX. – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

DONNES	
<i>Sûretés personnelles données</i>	
Pour le compte de filiales	402 529 000
Garanties de maison-mère	397 143 000
Autres sûretés personnelles	0
<i>Sûretés réelles données</i>	
Nantissement de comptes titres ou parts sociales	
Autres sûretés réelles	
Autres engagements donnés (y compris engagements locatifs)	
Contrats de location	15 450 000
Autres	2 900 000
. Engagements liés à la responsabilité d'associés	
TOTAL	818 022 000
RECUS	
Sûretés personnelles reçues	
Sûretés réelles reçues	
Autres engagements reçus	2 000 000
TOTAL	2 000 000

Les Avals, Cautions et Garanties donnés comprennent :

- au titre des "filiales, participations ou entreprises liées" : les contre-garanties données par la Société aux établissements bancaires ou aux compagnies d'assurance, pour le compte des filiales, participations ou entreprises liées, afin de permettre l'émission locale de cautions de marchés, d'autres bancaires ou l'utilisation par ces filiales, participations ou entreprises liées, de lignes bancaires locales de découvert ; les garanties de maison-mère ou cautionnements donnés par la Société aux clients ou aux partenaires pour le compte des filiales ou succursales en charge de réaliser ces contrats.

- au titre des "autres entités": les contre-garanties données par la Société aux établissements bancaires ou aux compagnies d'assurance, pour son compte propre y compris pour toutes ses succursales en France et à l'étranger, afin de permettre l'émission de cautions de marchés, d'autres garanties bancaires ou l'utilisation par ses succursales de lignes bancaires locales de découvert.

La ligne Avals, Cautions et Garanties reçus comprend pour l'essentiel les cautions de marchés reçues par la Société de ses sous-traitants sur marchés.

Ce tableau d'engagements n'inclut pas le montant des contrats en cours d'exécution par la Société.

XXI. – ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Néant

XXIII. – EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE

	Personnel salarié	Personnel mis partiellement à disposition de l'entreprise
. cadres supérieurs	0	0
. cadres	0	0

XXIV. – SITUATION FISCALE LATENTE

Nature des différences temporaires	Base
<u>Allègements</u>	
Provisions pour risques et charges	0
Provision pour dépréciations de créances d'exploitation	0
Organic	32 500
Charges à payer	0
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	32 500

XXV. – INTEGRATION FISCALE

Depuis le 01 Janvier 2012, la société Soletanche Freyssinet SAS et les filiales françaises éligibles ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe Vinci.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale conduisent la société à déterminer l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée directement.

XXVI. – VENTILATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Résultat Net Total
Avant impôt sur les Sociétés	25 562 613	-56 769	25 505 844
Impôts sur les sociétés	7 415 608		7 415 608
	32 978 221	-56 769	32 921 452